

RÉSOLUTION N° 409

RAPPORT ANNUEL 2003 DE L'IICA

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.442(04), « Rapport annuel 2003 de l'IICA »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.f du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que cet organe directeur de l'Institut doit recevoir, analyser et adopter le rapport annuel sur les activités de la Direction générale et prendre les mesures appropriées;

Que la Direction générale a élaboré, publié et distribué, dans les quatre langues officielles de l'Institut, le Rapport annuel 2003 de l'IICA, dont le format et la teneur sont conformes aux recommandations formulées par le Conseil interaméricain de l'agriculture (« le Conseil ») lors de sa Sixième réunion ordinaire, et aux dispositions de la résolution IICA/CE/Res.307(XVIII-O/98) de la Dix-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que le rapport en question rend compte des activités de coopération réalisées par l'Institut pendant l'année 2003 et met en lumière les principaux aspects de la vie institutionnelle des points de vue programmatique, budgétaire et financier, et que l'information exhaustive au sujet de l'exécution des projets, accords, conventions et contrats hors quotes-parts est disponible aux fins de consultation sur le site Web de l'Institut (www.iica.int)

DÉCIDE :

D'approuver le Rapport annuel 2003 de l'IICA.